

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	16

Date de la convocation :  
11/12/2024

Date de l'affichage :  
11/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 16 décembre à 18 heures 30,  
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame  
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

**Présents :**

Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Pierre Philippe Carpentier,  
Christian Carteyrade, Alain Courtois, Isabelle Dos Reis, Fabian Herrero, Elodie Dolhadille  
Jansen, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Isabelle Pinon, Tricou  
Sébastien, Françoise Turribio, Daniel Weyh.

**Procurations :**

Madame Sylvie Devassine donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Matini  
Madame Karine Noguera donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu

**Absente :** Madame Mireille Gassier

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Monsieur Daniel Weyh

**Délibération n°D2024\_69 : Ecole élémentaire : Travaux de rénovation des sanitaires actualisation du programme de travaux et du plan de financement et sollicitation de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025**

Exposé : Kati Moulet

Par délibération D2024\_34 en date du 25 juillet 2024, le conseil municipal a validé le programme des travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaire approuvé le plan de financement et sollicité la participation de l'Etat dans le cadre de la DETR 2025 et de la Communauté de Communes de Petite Camargue pour la mise en œuvre des fonds de concours 2024. Cette délibération doit être actualisée par la présente délibération qui porte sur le même objet.

Le projet de rénovation des sanitaires de l'école primaire composée de 7 classes a été étudié en concertation avec le corps enseignants, les élèves et le personnel d'entretien des locaux.

Une cohérence et un équilibre sont maintenus entre les demandes particulières des utilisateurs, le budget de la ville et les objectifs pédagogiques généraux de l'éducation nationale parmi lesquels le respect de chacun tient une place primordiale.

Les sanitaires de l'école primaire sont vétustes et nécessitent des travaux de rénovation et un réaménagement pour assurer aux élèves un environnement hygiénique, sécuritaire et intime. La création d'une douche est nécessaire pour les élèves des petites classes.

Les travaux inclus également la reprise de l'évacuation des toilettes et des lavabos afin d'éviter les bouchons réguliers sur le réseau d'assainissement et son engorgement. Les travaux sur le réseau public d'assainissement seront suivis en régie municipale, par le service technique de la commune. Le maître d'œuvre coordonnera uniquement les travaux de démolition construction à l'intérieur du bâtiment scolaire.

Le coût des travaux de rénovation est évalué de la façon suivante :

Postes de dépenses	Montant en euros
Installations études	3 000,00
Démolitions évacuations dépose	3 300,00
Percement de porte dans béton	2 800,00
Palier	1 600,00
Cloison agglo	3 000,00
Cloison doublage	2 100,00
Menuiseries Extérieures et Intérieures	19 600,00
Carrelage faïences	10 900,00
Plomberie VMC	27 100,00
Electricité CF/Cf	4 600,00

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 22 739.40

ID : 030-213000201-20241217-D2024\_69-DE

S<sup>2</sup>LOW

Reprise réseau assainissement évacuation	
<b>Total travaux :</b>	
Maitrise d'œuvre	5 530.00
CSPS	2 200.00
DAAVT – Diagnostic avant travaux amiante	1 050.00
<b>Total maitrise d'œuvre :</b>	<b>8 780.00</b>
TOTAL OPERATION HT	<b>109 519.40</b>
TVA 20%	<b>21 903.88</b>
TOTAL OPERATION TTC	<b>131 423.28</b>

Le montant global des travaux est estimé à : **109 519.40 euros HT**, soit **131 423.28 euros TTC**.

Le plan de financement prévisionnel en est le suivant :

Financiers	Programmes	Part	Montant	Etat
Etat	DETR 2025	27.43%	30 042.36	Sollicité
Communauté de communes de Petite Camargue	Fonds de concours	36.28%	39 738.52	Notifié
Commune	Autofinancement	36.28%	39 738.25	Acquis BP
<b>TOTAL</b>			<b>109 519.40</b>	

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- D'adopter le programme de travaux, évalué à **109 519.40€HT** ;
- D'approuver le plan de financement du programme de travaux de réfection de l'espace sanitaire de l'école élémentaire ;
- De solliciter l'état dans le cadre de la DETR 2025 pour un montant de **30 042.36 €HT** ;
- D'acter le concours de la Communauté de Commune de Petite Camargue dans le cadre des fonds de concours pour l'année 2024 pour un montant de 39 738.52 €HT ;
- Dit que l'opération est inscrite sur le budget principal 2024 de la commune ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le maire ou son représentant pour signer les pièces se rapportant à la demande de subvention.

Le secrétaire de séance

Le Maire,  
André BRUNDU

